



2010 Année de l'Ours dans les Pyrénées

Dossier de presse



Pays de l'Ours-Adet
Maison des Associations
31 160 Arbas
Tel : 05 61 97 48 44



Ferus
BP 114
13 178 Allauch cedex
Tel : 04 91 05 05 46



Pays de l'Ours - Adet



Ferus



Le 20 janvier 2010

Les associations lancent la mobilisation

C'est fait ! Depuis le 1^{er} janvier 2010, **la France n'a plus de Plan de Restauration de la population d'ours** dans les Pyrénées, en **totale contradiction avec les engagements pris par le Gouvernement et les obligations internationales de la France** (Directive européenne « habitats » et convention de Berne).

Voilà comment la France inaugure l'Année Internationale de la Biodiversité ... de la plus mauvaise manière !

Pourtant, l'ours brun est une des deux seules espèces de mammifères « en danger critique d'extinction » en France, selon l'UICN¹.

Les associations, notamment Ferus et Pays de l'Ours - Adet, lancent donc une grande mobilisation en faveur de la protection de l'ours brun, et décrètent :

« 2010, Année de l'ours ! »

Tout au long de l'année, **les associations multiplieront les actions d'information, de sensibilisation et d'interpellation du gouvernement**, dans le but **d'obtenir un nouveau Plan de Restauration de la population d'ours** à la hauteur de l'enjeu.

Ce 20 janvier, les associations ont marqué à leur manière l'inauguration de l'Année Internationale de la Biodiversité en France, en pendant symboliquement trois ours en peluche au pont de l'Alma à Paris (photo page suivante), sous la banderole :

2010 = Année Internationale de la Biodiversité. ET L'OURS ?

Cette action, qui vise à dénoncer le non-renouvellement du plan de restauration de la population d'ours brun dans les Pyrénées, avait déjà été réalisée par l'association Artus (devenue Ferus) il y a vingt ans (photo page suivante), et nous constatons avec amertume que la situation n'a que peu évolué.

De même, les associations lancent aujourd'hui une grande pétition, sous deux formes :

- Une **pétition « classique »**
- Une **pétition vidéo**, grâce à laquelle chacun peut dès maintenant se filmer en train de lire un texte adressé au Président de la République. Nous diffuserons ainsi des montages vidéo « polyphoniques » montrant l'ampleur de la mobilisation en faveur de l'ours.

Les deux pétitions, et les futures actions associatives en faveur de l'ours sont en ligne : www.ours2010.org

¹ Union Internationale pour la Conservation de la Nature, qui fait référence en matière de biodiversité



1990



2010

Photo Pierre Demeure

Année de la biodiversité = Année de l'ours !

La biodiversité n'est pas simplement l'addition des espèces, c'est un tout formé des espèces, de leurs variations génétiques, de leur abondance relative et des écosystèmes dans lesquelles elles s'épanouissent.

Pour conserver la biodiversité, il faut :

- **A, conserver la fonctionnalité des écosystèmes.** Ce n'est pas facile, malgré la faveur nouvelle de l'opinion, les conflits d'intérêts sont toujours considérables. Etalement de l'urbanisme (nos maisons), activités industrielles (nos emplois), agriculture intensive (notre budget nourriture), infrastructures (notre liberté d'aller et venir), tourisme...nous contribuons tous à détruire la biodiversité.
- Il faut aussi **B, conserver les espèces elles-mêmes.** Leurs habitats disparaissent (cf le A) mais elles sont aussi victimes de conflits directs avec l'homme. C'est le cas des prédateurs, des ravageurs, des espèces convoitées pour la viande, les trophées, la captivité...

Le réchauffement climatique s'ajoute aux facteurs précédents et les amplifiera mais il n'est pas pour le moment la principale cause d'érosion de la biodiversité.

Nous ne faisons pas d'angélisme, résoudre les conflits dans un sens favorable à la biodiversité fabrique souvent des mécontents, lesquels organisent la résistance, à commencer par celle du bulletin de vote. De belles notions théoriques comme la « trame verte » se traduisent concrètement par des batailles féroces sur le prix et l'utilisation du foncier, public ou privé.

Nous refusons que les officiels fassent « la part du feu » en sacrifiant quelques espèces, ou quelques espaces, dont le sauvetage apparaîtrait trop problématique.

Ainsi de l'ours. Ce n'est pas la seule espèce emblématique de cette bataille pour la biodiversité, mais c'est la plus connue en France. L'ours incarne bien la double problématique A et B puisque la forêt pyrénéenne est menacée et qu'il est lui-même victime de braconnage et d'ostracisme. Sa conservation sera difficile, mais sera passionnante. **Si l'on ne rétablit pas l'ours dans un état favorable, ce qu'on dira par ailleurs en faveur de la biodiversité sera légitimement mis en doute :** chacun pensera que la biodiversité, c'est ce qui reste quand sont passés les aménagements publics d'un autre âge et les intérêts privés ponctuels.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'un discours général sur les services rendus par la nature, sur le prix des pollinisateurs ou sur le rôle des forêts dans la lutte contre les inondations ou les émissions de CO2.

De nombreuses espèces se portent très mal en France, ce n'est pas inéluctable, dans la plupart des cas les remèdes sont connus. C'est le cas pour l'ours, on sait qu'on peut le sauver, cela marche.

L'année de la biodiversité ne méritera ce nom que si, en plus des études, des stratégies et des moyens que l'on annonce et que nous saluons, on entreprend vraiment d'inverser le cours des choses sur des dossiers concrets de protection d'espaces ou d'espèces dont l'ours est un symbole.

Le contexte actuel

1^{er} janvier 2010 : Il n'y a plus de Plan de protection de l'ours en France !

La France commence l'Année Internationale de la Biodiversité sans Plan de restauration de la population d'ours.

Le précédent Plan (2006-2009), avait été décidé par Serge Lepeltier et mis en œuvre par Nelly Olin, puis Nathalie Kosciusko-Morizet.

Il prévoyait le lâcher de 5 ours, ce qui fut fait en 2006, tous en Pyrénées Centrales (Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne).

La France est tenue de sauver l'ours brun dans les Pyrénées

Les lois internationales sont sans équivoque : la Directive européenne « Faune Flore Habitats », votée en 1992 impose aux pays membres de conserver sur leur territoire des milieux naturels et des espèces menacées. L'ours brun y figure bien parmi les espèces prioritaires.

La France a également signé la Convention de Berne en 1979, dans le cadre du Conseil de l'Europe, et s'est donc engagée à sauver l'ours brun qui y figure également parmi les espèces prioritaires.

La France poursuivie pour non-application de la Directive Habitats

Plusieurs associations ont déposé des plaintes contre la France pour non-application de la Directive Habitats.

La procédure d'instruction est en cours. La Commission européenne a déjà demandé des explications à la France et ce qu'elle entend faire pour se mettre en conformité avec la réglementation européenne. Sans réponse satisfaisante, la France serait traduite devant la Cour de Justice Européenne, serait condamnée, contrainte de restaurer la population d'ours avec éventuellement de lourdes pénalités financières.

Ferus et Pays de l'Ours - Adet mobilisées

Les actions récentes et en cours

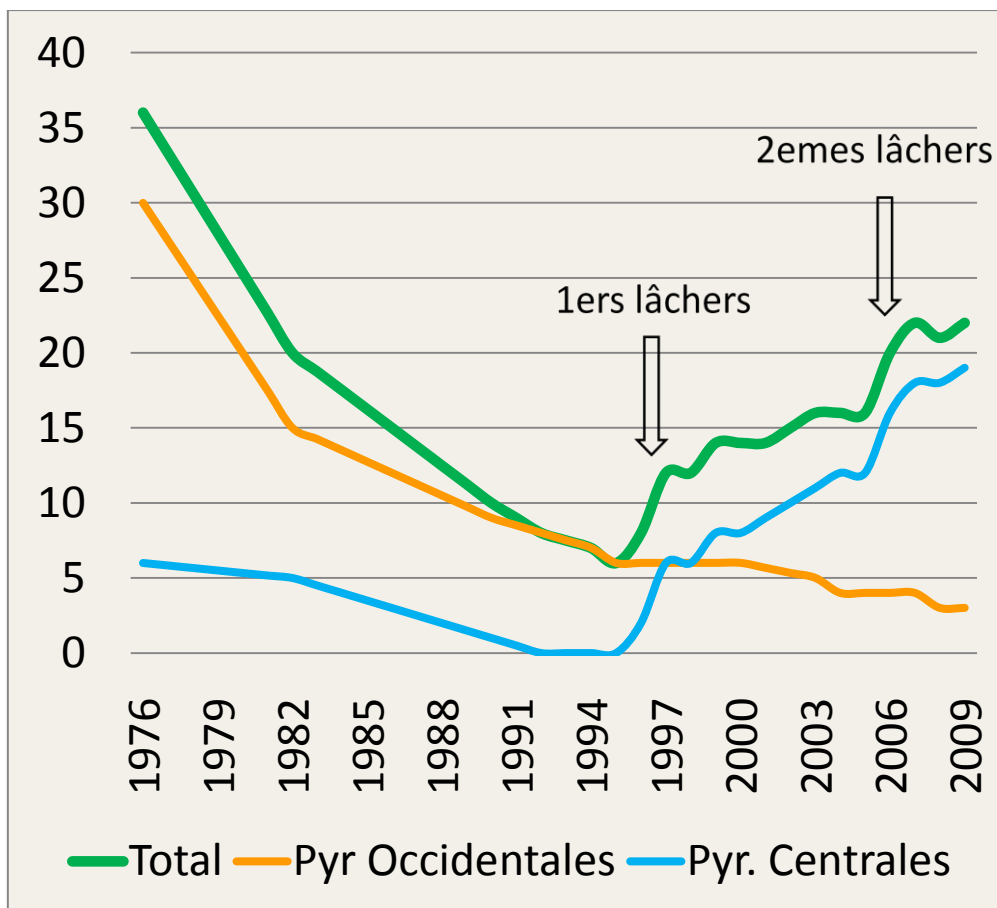
- Courriers de demande d'un nouveau plan de restauration pour l'ours (Sept., Oct., Déc. 2009) ;
- Rencontre des juristes de la Commission Européenne (Nov. 09) ;
- Réunion d'information des Députés européens à Bruxelles (Nov. 09) ;
- Plaintes auprès de la Commission Européenne et du Conseil de l'Europe (Ferus et autres assoc., 2009) ;
- RDV avec Chantal JOUANNO (Oct. 09) ;
- Information – sensibilisation du public (notamment l'opération estivale « Parole d'ours », et la brochure « Questions sur l'ours ») .

Nos demandes et propositions

- Sortir définitivement du débat stérile « pour – contre l'ours », par l'affirmation claire de l'Etat que la population d'ours dans les Pyrénées sera sauvée ;
- Un nouveau plan de restauration de la population d'ours dans les Pyrénées, s'inscrivant dans le temps, et incluant :
 - de nouveaux lâchers d'ours, au rythme d' 1 ou 2 par an, en Béarn et en Pyrénées Centrales ;
 - une meilleure protection de l'habitat de l'ours ;
 - une meilleure protection juridique de l'ours brun ;
 - les moyens d'organiser la cohabitation (élevage, chasse, circulation routière) ;
 - les moyens de valoriser la présence de l'ours pour les acteurs locaux (tourisme, artisanat ...).

L'ours : Chronique d'une (quasi)disparition annoncée

Il y a toujours eu des ours dans les Pyrénées, mais on a frôlé la disparition totale



Quelques dates :

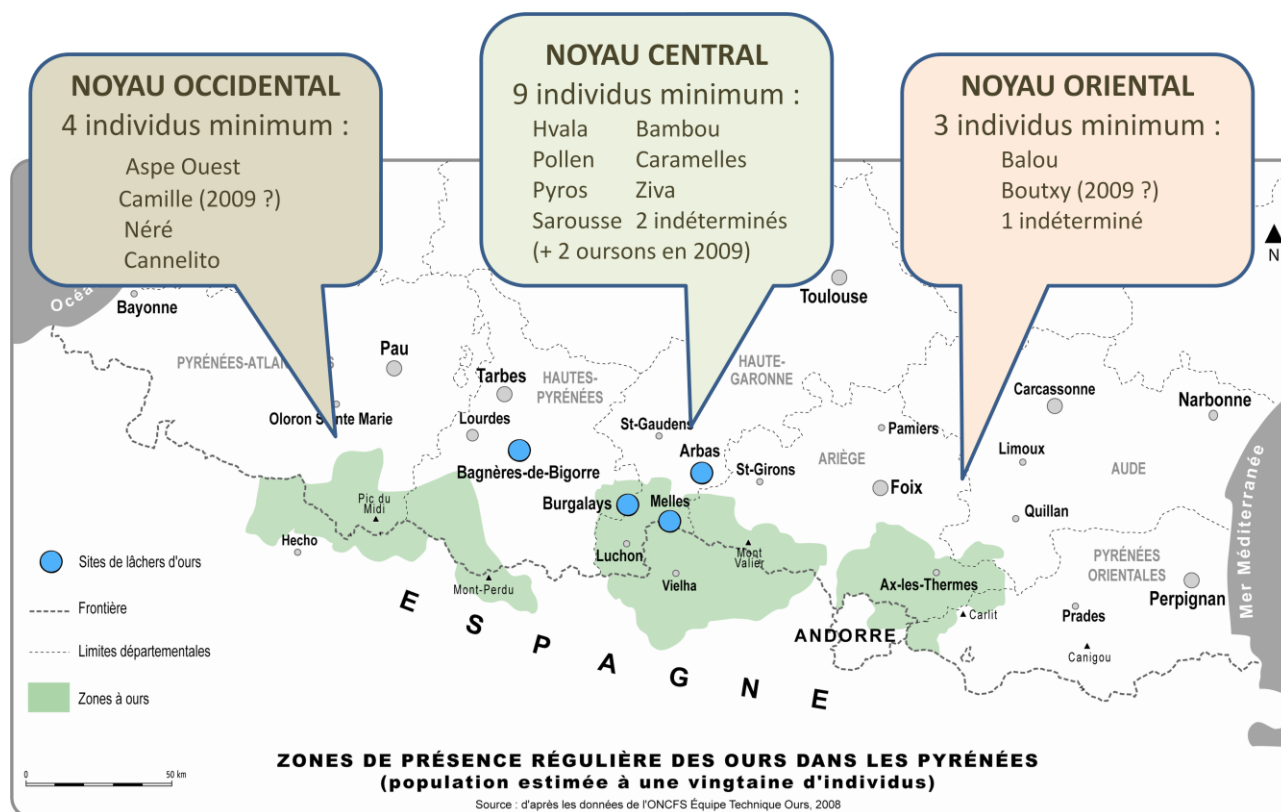
- 1972 : L'ours devient une espèce protégée
- 1984 : L'état lance le « Plan Ours »
- 1989 : premières études sur le renforcement de la population
- 1992 : L'Europe vote la Directive « Faune - Flore - Habitats », fixant une liste d'Espèces et de milieux naturels à conserver, dont l'ours brun
- 1996-97 : Premiers lâchers d'ours en Pyrénées Centrales : 2 femelles et un mâle
- 2004 : Mort de Cannelle, dernière femelle de souche pyrénéenne
- 2006 : Deuxième opération de lâchers en Pyrénées centrales : 4 femelles et un mâle
- 2009 : l'UICN classe l'ours brun « en danger critique d'extinction » en France

Points clés :

- Il y a toujours eu des ours dans les Pyrénées
- Les opérations de lâchers ont été efficaces, mais insuffisantes et inégalement réparties.

La situation actuelle

Une vingtaine d'ours, répartis en 3 noyaux



Points clés :

- En 2010, la population d'ours brun dans les Pyrénées n'est **toujours pas viable**.
- **2 des 3 noyaux de présence ne comprennent que des mâles** et n'ont donc aucune chance de se maintenir.
- **Sans renforcement rapide, l'ours disparaîtra à court terme des Pyrénées Occidentales**, zone de présence historique de l'espèce.

Ours et activités humaines : une cohabitation houleuse, mais possible

L'ours ne menace pas le pastoralisme

Chaque année, les ours tuent 100 à 300 brebis, ce qui représente environ 1% des pertes annuelles et 0,03 % du cheptel pyrénéen global.

Les vraies raisons de la colère

La présence d'ours suscite une attention particulière au territoire et aux activités humaines susceptibles de nuire à sa conservation.

Alors qu'il est menacé par une crise économique profonde, le milieu agricole n'accepte pas cette « ingérence écologique » et la remise en cause du modèle de développement agro-industriel traditionnellement autogéré (ce dernier point étant également vrai pour une partie des chasseurs pyrénéens).

L'ours, révélateur des dysfonctionnements du système

Les difficultés de cohabitation avec l'ours révèlent les dysfonctionnements et les manquements du système agro-sylvo-cynégético-pyrénéen :

- Mauvaise gestion des estives et des troupeaux en montagne
- Pratiques cynégétiques (battues aux chiens courants) accidentogènes et perturbantes
- Exploitation forestière privilégiant les techniques les plus perturbantes (routes et pistes)
- Absence de passages protégés pour la faune le long des axes de circulation

L'ours, bouc-émissaire idéal

L'ours est un bouc-émissaire commode. De nombreux responsables politiques et professionnels n'hésitent pas à le désigner comme source de tous les problèmes. L'ours est un coupable d'autant plus idéal qu'il (re)vient de l'étranger. Le charger de tous les maux permet de mobiliser les énergies et de les détourner des vrais problèmes, dont les accusateurs sont souvent les responsables ...

Ce faisant, les vraies questions restent sans réponse ...

L'ours, une opportunité et un atout pour les Pyrénées

le modèle de développement dominant l'intégrant mal, la protection de la nature, de l'ours en particulier, est trop souvent considérée comme une contrainte.

La présence de l'ours est au contraire un atout et une opportunité pour un nouveau mode de développement, basé sur la qualité : qualité des pratiques et des produits, symbolisée par la présence de l'espèce emblématique qu'est l'ours brun, véritable spécificité pyrénéenne. La valorisation de la qualité est la clef pour un développement durable et une cohabitation apaisée entre l'homme et la faune sauvage.